



REGISTRE des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2019

Date de convocation : 14 novembre 2019

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire

Elus : 52 - En fonction : 47 - Présents ou représentés : 41

Présents : ADAM Jean-Marie - ALBINET Arnaud - BOISSEAU Catherine - BRUCKMANN Jacques - BURGER Sylvie - CRIQUI Jean-Marie - DIGIUSTO Christiane - DISS Richard - ECKART Jean-Luc - FELDMANN Jean-Paul - FLICK Guillaume - FRANCK Céline - FREUND Bernard - FRITSCH Christelle - FRITSCH Laure - GANTZER Pierre - GEHIN Patrick - GILLIG Yves - GOEHRY Mireille - GOEHRY Sophie - HAMM André - JOST Jean-Louis - KIENZT Patrick - KOESSLER Michèle - KREMMEL Catherine - KREMMEL Christine - MEYER Isabelle - REMOND Xavier - RISCH Francis - SAENGER Tharcisse - SCHNEIDER Laurent - SPITZER François - UGE Brigitte - WOLFF Jennifer

Pouvoirs : HUSER Michel à Arnaud ALBINET - GROSS Dominique à BOISSEAU Catherine - HANTSCH Myriam à SCHNEIDER Laurent - LOHR Monique à SAENGER Tharcisse - MULLER Maurice à CRIQUI Jean-Marie - MATTERN Michael à GILLIG Yves - BURGER Sylvie à KREMMEL Catherine

Absents non excusés : MENNY Alain - SIEFERT Eric - FUCHS Didier - SCHAEFFER Anita - BARROUILLET Danièle - FUCHS Albert - LAPP Sébastien

Un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour, avec l'accord des membres présents :

Point 3 Participation financière des Associations Foncières de remembrement au titre de la rémunération des secrétaires mutualisées de Wingersheim les Quatre bans

DCM 2019 – 219

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Cne déléguée de Hohatzenheim - Travaux de restauration de l'église Saint Pierre et Paul - Attribution des marchés de travaux

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° **AC 067 539 19 00029** en date du 1^{er} juillet 2019 autorisant les travaux de restauration sur un immeuble classé au titre des monuments historiques ;

VU le contrat de maîtrise d'oeuvre en date du 9 mars 2019 désignant l'**atelier D&B**, représenté par Laetitia BASSO, architecte du patrimoine ;

VU le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage en date du 24 septembre 2019 désignant le bureau **VADE MECUM**, représenté par Valérie DISTRETTI, gérante ;

VU l'ouverture des plis effectuée par la Commission MAPA en date du **31 octobre 2019** ;

VU la vérification des offres en date du **12 novembre 2019** effectuée par le Maître d'œuvre portant classification des entreprises au vu des critères énoncés dans l'appel d'offres ;

VU la séance de concertation en date du **15 novembre 2019** entre la maîtrise d'œuvre et l'assistance à Maîtrise d'ouvrage ;

Considérant qu'il y avait lieu de compléter les offres par des précisions techniques, des modalités de mise en œuvre, des choix de matériaux et des justifications financières ;

Considérant les résultats des négociations avec les entreprises en la matière ;

Considérant les propositions de la Commission MAPA réunie en séance le **18 novembre 2019** ;

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de confier les travaux aux entreprises comme suit :

LOT n°1 : Installation de chantier Maçonnerie et Pierre de taille

CHANZY PARDOUX, 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN,
pour un montant HT de **187 993,68 €** ;

LOT n°2 : Charpente

CHANZY PARDOUX, 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN,
pour un montant HT de **77 589,06 €** ;

LOT n° 3 : Couverture

CHANZY PARDOUX, 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN,
pour un montant HT de **215 496,89 €** ;

LOT n° 4 : Peinture

ESCHLIMANN, 67152 ERSTEIN Cedex,
pour un montant HT de **106 237,98 €** ;

LOT n° 5 : Menuiseries

D'PASSION BOIS, 67310 WESTHOFFEN,
pour un montant HT de **26 097,40 €**.

- **NOTE** ainsi que le montant définitif des travaux est arrêté à la somme de **613 415,01 € HT** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces administratives annexes.

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 220

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Engagement des dépenses nouvelles d'investissement au budget principal 2020

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget primitif 2020 sera voté au plus tard le 15 avril 2020 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- **DECIDE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2020.

(à l'unanimité)

DCM 2019 – 221

7 – Finances locales

7.4 – Interventions économiques

Participation financière des Associations Foncières de Remembrement au titre de la rémunération des secrétaires mutualisées de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'employeur principal des secrétaires mutualisées par la Commune aux services des AFR des communes déléguées de Gingsheim, Hohatzenheim, Mittelhausen et Wingersheim est la **Commune de WINGERSHEIM les Quatre Bans** ;

VU les délibérations conjointes prises par les Associations Foncières des communes déléguées de Wingersheim les Quatre Bans en Janvier 2019 ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser un complément de rémunération aux agents faisant office de secrétaire des Associations Foncières de Remembrement des communes déléguées de Gingsheim, Hohatzenheim, Mittelhausen et Wingersheim ;
- **PRECISE** que le montant de ce complément de rémunération est fixé par le bureau des Associations Foncières de Remembrement ;
- **ACCEPTE** le remboursement de ce complément de rémunération par les Associations Foncières de Remembrement ;
- **PRECISE** que cette délibération est reconduite annuellement.
- **AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

(à l'unanimité)



Pour extrait conforme
Le Maire,

GOEHRY Mireille

**Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables
en mairie durant les heures d'ouverture
ou sur le site de la commune de Wingersheim les Quatre Bans**

<https://wingersheim4bans.payszorn.com/>